

COMITÉ DIRECTEUR LIGUE ATHLÉTISME OCCITANIE

Samedi 22 Juin 2024

7 Rue André Citroën – 31130 BALMA de 10 H 00 à 16 H 00

Etat des présences :

Présents : André OLIVE - José DE OLIVEIRA – Jean MONNIER (Le matin) - Janine COURTADE – Patricia ALT – Pierre OLIVE – Éric ALBERT - Marc CONGRAS – Chrystel CARRE - Christophe LAGIER - Elisabeth LAGIER – Tidiane CORREA – Martine CABANIOLS – Alain CABANIOLS – Daniel ROUSSEAU

Pouvoirs :

Séverine PUREN	donne pouvoir à	Elisabeth LAGIER
Bénédicte ROZE	donne pouvoir à	André OLIVE
Marc DELAY	donne pouvoir à	Marc CONGRAS
Gérard LATERRASSE	donne pouvoir à	Pierre OLIVE
Cathy TRAUCHESSEC	donne pouvoir à	Patricia ALT

Excusés : Patrick SARRAT – Denis ARCUSET - Bénédicte ROZE - Séverine PUREN – Christine LAGONELLE – Marc DELAY – Christophe CHEVAL – Denise LATERRASSE – Gérard LATERRASSE – Yves BELLANGER – Jean-Frédéric BESSON – Chantal DUPRAT – Thierry DUPRAT – Jean-Pierre DORGANS - Frédéric BARREDA – Sébastien DECOMBE – Didier DONNETTE – Gérard BROUILLET - Yves BELLANGER Cathy TRAUCHESSEC – Christophe CHEVAL – Dominique BIAU - Sandrine VALETTE

QUORUM : 11 élus présents et 5 pouvoirs donnés (16 votants) – Quorum à 12 voix.

ORDRE du JOUR

- VALIDATION du PV du COMITE DIRECTEUR du 04 Mai 2024

VOTE concernant l'approbation du PV du COMITE DIRECTEUR du 04 Mai 2024

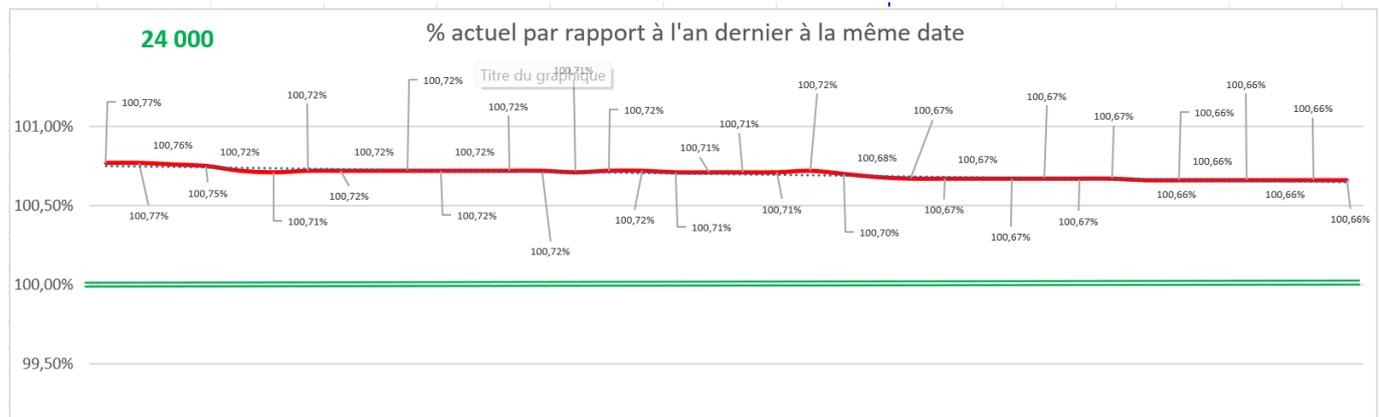
(Quorum de 16 voix)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16



NOS PARTENAIRES

- STATISTIQUES



Répartition par catégorie à la date du 22/06/2024

	Féminine	Masculin	TOTAL 2024	TOTAL 2023	ECART
U7	278	340	618	645	-27
U10	1322	1494	2816	3099	-283
U12	1178	1211	2389	2585	-196
U14	945	838	1783	1960	-177
U16	1153	723	1876	1825	51
U18	762	545	1307	1231	76
U20	397	380	777	660	117
U23	269	320	589	609	-20
SENIOR	964	1188	2152	1855	297
MASTER	4655	5163	9818	9497	321
			24125	23966	159

COMPARATIF à la DATE du 22/06/2024

	2023	2024		
ARIEGE	315	311	-4	-1%
AUDE	1329	1316	-13	-1%
AVEYRON	948	968	20	2%
GARD	3265	3095	-170	-5%
Hte GARONNE	5803	6013	210	3%
GERS	624	571	-53	-9%
HERAULT	4249	4499	250	6%
LOT	770	769	-1	0%
LOZERE	556	513	-43	-8%
Htes PYRENEES	1573	1563	-10	-1%
PYRENEES Orientales	1350	1349	-1	0%
TARN	2443	2375	-68	-3%
TARN et GARONNE	741	783	42	5%
	23966	24125	159	0,66%

À noter la perte importante sur un seul club de 250 Licences, sur le deuxième club d'ALES (ATAC), ce qui explique la chute de 5% du nombre de licenciés dans le GARD

- **Le POINT sur le PERSONNEL de la LIGUE**

Vincent AUBIN n'a pas été conservé parmi le personnel de la Ligue. Le COMITE DIRECTEUR décide de recruter un nouvel agent de développement. La période d'appel à candidature se déroulera jusqu'au 15 Aout 2024. Les entretiens se dérouleront la dernière semaine du mois d'Aout 2024 ; Janine COURTADE, Eric ALBERT et le Président devraient y participer, une quatrième personne est recherchée.

L'agent devrait être recruté pour le mois de Septembre.

Par ailleurs, un prompt rétablissement est souhaité à Alexandra, qui connaît quelques soucis de santé.

- **L'ÉQUIPE de LIGUE MINIME (Coupe de FRANCE à DIJON le 14 Juillet 2024)**

Si l'encadrement technique est bouclé, l'encadrement médical reste à finaliser, et plus gênant les Dirigeants accompagnateurs ne se précipitent pas.

Sollicitée par le Président, Chrystel CARRE donnera sa réponse en début de semaine ; et André OLIVE contactera Didier DONNETTE pour connaître sa disponibilité pour ce déplacement.

- **Le POINT sur les PÔLES ESPOIRS et CRE**

Jean MONNIER présente la situation à ce jour dans les CRE et POLE ESPOIR de la Ligue.

2024 a vu une profonde modification des règles qui régissent ces structures. La DTN espère ainsi une plus grande efficacité dans le rendement de ces structures, pour lesquelles beaucoup d'argent est investi.

Le power point joint précise ces règles en matière de catégorie de recrutement, de disponibilité de l'encadrement, ainsi que les aspects financiers. Ainsi la LIGUE prendra à sa charge la moitié des dépenses des structures (gestion, location des installations (Stade, musculation, Salle couverte...), indemnisation des entraîneurs, matériel, suivi médical...), l'autre moitié étant réglé soit par l'athlète lui-même, soit le club, soit un sponsor.....

La confirmation de cette décision prise par un précédent Comité Directeur est soumise au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 16
------------	----------------	-----------

À compter du 01 Septembre 2024, le CRE de la LAO, implanté à SAINT CHELY d'APCHER sera fermé.

Par ailleurs une réflexion, vis-à-vis de l'implantation de nouveaux CRE en LAO, sera mis en place. Le président reste circonspect vis-à-vis de nouvelles implantations qui n'auraient pas une résistance structurelle suffisamment solide pour être pérennisé sur plusieurs années.

Enfin Janine COURTADE demande que les athlètes listés (liste ministérielle et de Haut-Niveau) puissent bénéficier de certaines prestations notamment service médical, sans pour autant abandonner leur structure d'entraînement de clubs, ce qui de base n'est pas envisagé de cette manière par la DTN.

Cependant un système de convention individuelle est mis en place par l'administration du CREPS, et peut-être négocié de gré à gré par le club de l'athlète.

- CSO

- e-logica à partir de 01 Septembre
- Le Championnat d'E. Combinées en LAO de TOURNEFEUILLE est une réussite. Le bilan est BON.
- Par l'entremise de son Président, la CSO soumet le calendrier hivernal 2025. Après vote, le COMITE DIRECTEUR s'adopte à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

- Les engagements tardifs (en retard)

Après débats le comité Directeur à l'unanimité décide que la pénalité pour engagement tardifs ou le forfait de participation, sera de 30 €, et ceci à partir du 01 Septembre 2024.

La pénalité sera applicable par épreuve, et les engagements se feront par l'intermédiaire du club, et non sur l'initiative individuelle de certaines personnes du club agissant à titre personnel (entraîneur, parents, athlète lui-même.....)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

En suivant un échange à lieu à propos des PENALITES du JURY. Ces pénalités doivent-elles être progressives vis-à-vis du nombre de Juges à fournir ? Les échanges s'éternissant, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Il faut noter que le sujet a déjà été abordé, et qu'il serait bon de relire le PV du CD du 02/12/2023 à MEZE.

Enfin la CSO a reçu une demande de la Ligue de la REUNION, demandant à participer avec un club réunionnais à nos championnats Interclubs de N.2.A. Notre poule déjà constituée de 8 équipes, sur un stade à 8 couloirs, cette demande est difficile à prendre en compte. La décision est mise au vote. Acceptez-vous un club extérieur en plus des 8 clubs LAO qualifiés ?

Contre : 15 Abstention : 0 Pour : 1

- CRO

Nos candidats à la fonction de JUGE ARBITRE NATIONAL n'ont pas franchi le cut. Quelques modifications d'approches sont à prévoir de la part de la COT Nationale vis-à-vis de certaines fonctions, comme un distinguo entre les compétitions Be/Mi et les Cadets et +. De plus il serait question d'une mixité dans les candidatures présentées par les structures.

- CRR

Pour rappel, ce COMITE Directeur doit fixer définitivement la date et le lieu de la 1/2 FINALE du 5 Km route de l'OCCITANIE.

Après appel à candidature, celui-ci s'est avéré infructueux ; Il n'y a pas eu de candidature dans les délais à la date envisagée.

La LAO implante la ½ Finale des 5 Km route à CAP'DECOUCVERTE le 22 Septembre 2024, et mandate José DE OLIVEIRA pour le mesurage de cette manifestation.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

La finale Nationale pourrait avoir lieu à MONTPELLIER, le 3 -ème week-end d'Octobre.

- CNJ
 - PROJET pour l'AN PROCHAIN

Didier DONNETTE, après avoir travaillé le sujet avec Tidiane CORREA nous fait part d'un projet d'animation des catégories BE/MI pour l'an prochain.

Tidiane CORREA nous le présente.

Il s'agit d'une ébauche de travail et de réflexion sur le challenge et match des territoires pour la saison hivernale prochaine.

Un match avec sélection sur épreuves individuelles aboutissant à un triathlon et avec classement à la place pour les benjamins et minimes.

Un match avec sélection en épreuves combinées aux points uniquement pour les minimes

Équipe mixte de parité pour 5 départements une sélection de :

- 20 MIF et 20 MIM en EC
- 2 BEF + 2 BEM et 2 MIF + 2 MIM, soit 40 athlètes

soit une capacité de 80 athlètes sur une rencontre avec une ouverture HC envisageable 100 jeunes par secteur.

Nous avons recensé 4 sites :

- Est : Bompas et Miramas
- Ouest : Fronton et Tarbes

Nous nous posons la question d'un autre site, en Ariège?

Ce challenge remplacerait celui existant et donnerai une dynamique dans le sens des prérogatives fédérales de formation de nos jeunes.

Nous n'avons pas parlé des jeunes juges, mais c'est ouvert, avec je ne suis pas certain d'ajout de points ainsi qu'en Equip'Athlé, à discuter.

Nous aurons bien évidemment suite à cela à voir les modalités et à en discuter avec la CRJ et CSO afin de n'oublier aucun point.

Le COMITE DIRECTEUR enregistre avec plaisir cette proposition, qui mérite d'aller plus avant avec notamment un calendrier de compétition. Le CD souhaite que Didier et Tidiane fasse la proposition d'un calendrier.

- QUESTIONS DIVERSES
 - Les devis des DSVE, notamment de TARBES ont été validés
 - ANS

La seule information dont nous sommes à peu près sûr, c'est que les sommes allouées aux ligues et aux CD sont plus faibles que ce que la Ligue a proposé. Les grosses subventions sont réduites d'environ 15%.

- Elise, cheffe de projet pour les BILLETS pour les JEUX OLYMPIQUES des membres du COMITE DIRECTEUR a transmis au Président l'état de la situation (confirmation de l'intérêt des membres du CD pour l'attribution d'un billet JO, le 03 Aout, session de la soirée), où une dizaine de billets n'ont pas été encore attribués.
Le COMITE DIRECTEUR mandate le Président, pour que les billets restants soient attribués.
- Matériel : Compte tenu des difficultés de certaines structures, qui sont souvent les supports de nos compétitions régionales le Comité Directeur propose qu'un budget matériel soit adopté pour certaines d'entre elles.
- Stade de RODEZ – Poteaux de saut à la perche – 3 000 €
- Stade de BLAGNAC – Tapis anti-pointes – présentation d'un devis - dans la limite de 3 000 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

De plus, la LAO se renseignera sur le matériel que la ville de MILLAU, mets en vente, pour en équiper éventuellement le CREPS de TOULOUSE.

Fait à TOULOUSE, le 25 Juin 2024



André OLIVE
Président de la LAO